



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 62161

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à la prise en compte de l'accessibilité en faveur des handicapés dans les politiques de développement durable.

Texte de la réponse

Anticiper les conséquences de l'allongement de l'espérance de vie tout en veillant à améliorer, dès à présent, la qualité de vie de tous les citoyens, tels sont les deux axes qui sous-tendent la politique nationale d'accessibilité. A ce titre, l'adaptation du cadre de vie participe pleinement au développement durable. Les préoccupations d'accessibilité ont été intégrées dans tous les outils de politique de développement durable développés depuis 2007 : le Grenelle de l'environnement, ses comités opérationnels et son dispositif législatif ; la stratégie nationale du développement durable et le pacte de solidarité écologique. Développement durable et accessibilité sont deux notions intrinsèquement liées, basées sur les mêmes principes : la transversalité et la concertation. Tous les grands programmes mis en oeuvre dans la suite du Grenelle de l'environnement intègrent un volet accessibilité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62161

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10104

Réponse publiée le : 13 mars 2012, page 2282